

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
Agricall en période de Covid-19 et les chiffres 2019

Monsieur le Ministre,

Au fil des années, Agricall a vu s'élargir ses missions et augmenter les sollicitations. En effet, l'ASBL est passée de 964 appels en 2012 à plus de 2.500 en 2018 et le nombre de personnes accompagnées quant à lui est passé de 472 en 2012 pour 795 en 2018.

Pouvez-vous me communiquer l'ensemble des chiffres pour l'année 2019 et éventuellement le rapport d'Agricall? Dans une précédente réponse à une question parlementaire, vous m'aviez indiqué que l'ASBL remet deux rapports par an: un pour le premier trimestre et un second pour l'ensemble de l'année. Monsieur le Ministre, quel est l'intérêt d'avoir un rapport intermédiaire pour le premier trimestre? Cela ne représente-t-il pas une surcharge de travail?

Vous ne disposez sans doute pas encore de données concrètes pour cette période mais avez-vous eu un retour d'Agricall durant la crise sanitaire et le confinement? Les appels ont-ils augmenté? Sachant que l'organisme entreprend également des actions de prévention via la participation aux cours, via des rencontres au sein des comices et/ou des écoles, via une sensibilisation du monde judiciaire, qu'en est-il pour cette année? Le plan d'actions 2020-2021 sera-t-il revu vu les mesures imposées? Le prochain plan d'actions est-il déjà en réflexion?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Borsus:

Les chiffres que l'honorable membre mentionne pour l'accroissement de l'action d'Agricall depuis 2012 sont exacts.

L'année 2019 confirme d'ailleurs cette tendance, d'autant que les problèmes se cumulent dans les exploitations en difficulté (décapitalisation, conflits familiaux, dépression, tensions avec les créanciers, etc). Agricall constate aussi une augmentation des séparations, des divorces, des sorties d'indivision et des reprises parfois dans un contexte conflictuel, du recouvrement par les créanciers (fournisseurs, banques), etc.

En 2019, Agricall a reçu 2.642 appels et a accompagné 730 personnes. Cet accroissement sensible provient aussi de l'intégration de la cellule Finagri au sein d'Agricall depuis fin 2016. Cette situation montre combien la précarité dans le monde agricole est présente et à quel point il est important de maintenir le soutien du Gouvernement à cette ASBL, qui a acquis une grande expertise dans le domaine des exploitations en situation de précarité. La préoccupation de la précarité en agriculture est, par ailleurs, reprise dans le Code wallon de l'Agriculture, ce qui justifie cette subvention.

Le rapport complet pour l'année 2019 m'a bien été adressé ce printemps. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il soit communiqué aux membres de l'Assemblée qui en ferait la demande. Le rapport se trouve en annexe.

Actuellement, les dispositions de la convention-cadre avec Agricall prévoient la remise de deux rapports par an: un rapport intermédiaire pour le premier semestre de l'année et un rapport annuel, ainsi que la tenue de deux Comités d'accompagnement par an. La réalisation d'un rapport intermédiaire en plus du rapport annuel représente certes une charge de travail, mais sert aussi de support au Comité d'accompagnement. Cette formule permet notamment un suivi rapproché de l'évolution des difficultés que rencontrent les agriculteurs face aux différentes crises qui sont intervenues ces dernières années (prix du lait, secteur bovin, sécheresse, etc.). À moins qu'Agricall n'en fasse la demande à l'occasion de la conclusion de la prochaine convention, je n'ai pas envisagé de modifier ce rythme.

Je ne dispose pas encore du rapport pour le premier semestre 2020, mais Agricall me communique déjà les informations suivantes. Agricall m'indique, compte tenu de la suspension des rendez-vous en ferme jusqu'en juin, avoir adopté une méthode d'action un peu différente en initiant de manière proactive des contacts avec certains agriculteurs pressentis plus isolés ou fragilisés afin de prévenir le risque de dégradation de leur situation à cause du confinement. Les demandes d'informations sur les mesures de soutien aux entreprises s'avèrent assez réduites puisque l'agriculture était qualifiée de métier essentiel. Le secteur agricole a été considéré comme secteur de première ligne et a eu la possibilité de poursuivre ses activités sans interruption hormis dans des secteurs spécifiques comme les gîtes à la ferme, la vente sur les marchés ou encore la vente aux collectivités, par exemple.

Durant la période de confinement et encore à ce jour, Agricall fonctionne par télétravail chaque fois que cela est possible. Les rendez-vous en exploitation ont quant à eux repris à partir du mois de juin, dans le respect des conditions sanitaires strictes.

Actuellement, la sécheresse est au cœur des préoccupations des agriculteurs accompagnés. Par exemple, à des rendements en fourrage moindres, s'ajoute la nécessité de déjà nourrir en pâture et d'entamer les stocks prévus pour l'hiver. Cette situation risque d'intensifier les difficultés des exploitations déjà fragilisées.

En ce qui concerne les actions de prévention qu'Agricall mène via la participation aux cours, les rencontres via les écoles, etc, plusieurs actions ont été menées en ce début d'année. Agricall a notamment participé à quatre cours B (FJA et FUGEA), dispensé une formation sur la gestion administrative et l'organisation du travail dans le cadre de sa collaboration à la formation « la gestion est dans le pré » organisée par la province de Namur et participé à quatre séances-débats de la projection du film « Au nom de la terre » à l'Institut provincial d'enseignement agronomique de La Reid, à la Haute École Charlemagne de Huy et à l'École provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney.

À partir de mars, les activités rassemblant du public et auxquelles Agricall devait participer ont été annulées (comme par exemple les foires agricoles de Libramont et de Battice). D'autres ont fait simplement l'objet, à ce jour, d'un report pour cet automne comme par exemple la participation à deux débats: l'un initialement organisée dans le cadre du Festival « A travers champs » et l'autre dans le cadre du Carrefour des Ruralités.

Le plan d'action remis pour la période 2020-2021 ne doit donc a priori pas être revu, mais simplement adapté aux mesures à prendre dans le contexte de la Covid-19. Au besoin, des glissements mineurs s'opéreront spontanément.

Le prochain plan d'action est déjà en cours de réflexion et s'inscrit dans la réflexion concernant la conclusion de la prochaine convention triennale. Agricall doit me soumettre ses propositions concrètes après débat au sein du prochain Comité d'accompagnement.